

COMMISSION ARMÉES-JEUNESSE

Session 2018-2019

**QUELS FINANCEMENTS INNOVANTS POUR LES
ACTIONS ARMÉES-JEUNESSE ?**

FICHE DE SYNTHÈSE DU GROUPE DE
TRAVAIL



Depuis sa création, en 1955, la Commission armées-jeunesse contribue à promouvoir l'esprit de défense, préparer les jeunes à leur responsabilité de citoyen et resserrer les liens entre la communauté nationale et les armées. Elle est un lieu unique de dialogue entre des associations, mouvements de jeunesse et organismes aux sensibilités très différentes. Les idées et recommandations exposées ne peuvent être considérées comme l'expression d'une position officielle du ministère des Armées.

Les membres du groupe de travail :

Président : CREPY David (SGDF)

Rapporteurs : LE FAUCONNIER Faustine (ANAJ) - CANCELLERI Antoine (CIDJ)

Animateur : LE GAL Geneviève

PADBERG Nicolas, CABARET Sébastien, CANCELLIERI Antoine
CHABAUD Marie, FLANDRE Patrick, WEIDERT Damien, CREPY David,
POINCELET Arnaud, DEBORD Dimitri, TOKUOKA Elise, DELARBRE
Jean-Philippe, LEROY Erwan, DELOUCHE DOUMBIA Audrey,
KHALFALLAH Lina, LEFAUCONNIER Faustine, VUGHT Laurence,
DUCLOS Bruno, SENE Frédéric, DUNOYER DE SEGONZAC Bertrand,
EUZEN Eric, FOUGERIT Alain, FUMANAL Guillaume,
GAILLARD Damien, PETIT Ana-Ines, KOSTADINOVA Vyara, LE
ROY Anthony, MENARD Jean-Philippe, PANIER Pierre-Emmanuel,
PARADIS-DUDOT Marcelle, SABLON DU CORAIL Geoffroy,
WIBAUX Philippe

Introduction : Les **cibles visées** par les travaux de ce présent groupe de travail sont **les chefs de corps et les DMD**, qui, sur le terrain montent des opérations simples et ponctuelles. Ils ont besoin de trouver des financements locaux, d'envergure moyenne ou faible (montants inférieurs à 5.000 par exemple)

Les participants du GT2 ont constitué quatre sous-groupes afin de se concentrer sur **quatre propositions concrètes** découlant des vingt-deux propositions du GT précédent.

Un objectif : leur transmettre des outils pratiques pour financer localement des opérations simples au service du lien Armées / Jeunesse, dans un contexte d'agilité et de réactivité aux opportunités locales.

- **Fondation en soutien aux actions Armées-Jeunesse**

Certains projets mis en œuvre par des unités du Ministère des Armées sont en mesure de trouver un financement direct avec des partenariats locaux. Tandis que d'autres auront besoin de faire appel à une structure centrale, pour les aider à financer leur projet, partiellement ou totalement.

Cette structure doit être en mesure de recueillir des fonds pour des actions Armées / Jeunesse pour ensuite les redistribuer aux unités qui en feront la demande.

L'objet de l'étude réalisée est d'analyser le besoin de disposer d'un « réceptacle » financier, qui permette de récolter des fonds au profit des activités « Armées-Jeunesse »

Les fonds versés par les entreprises et les particuliers doivent pouvoir disposer du correct traitement fiscal, tant pour les entreprises et personnes physiques qui sont les « donateurs » que par la structure qui encaisse ces fonds.

La solution préconisée est une Fondation Reconnue d'Utilité Publique, abritée.

- **Vade-mecum du mécénat dans les unités**

Définition du mécénat : Soutien matériel apporté par une entreprise à une action du ministère sans contrepartie directe (et donnant droit à une réduction d'impôt pour l'entreprise).

Il existe plusieurs formes de mécénat : le **mécénat en nature**, le **mécénat de compétence** ou encore le **mécénat financier**. Cependant, il faut tenir compte des risques juridiques ainsi que la lourdeur de la procédure actuelle.

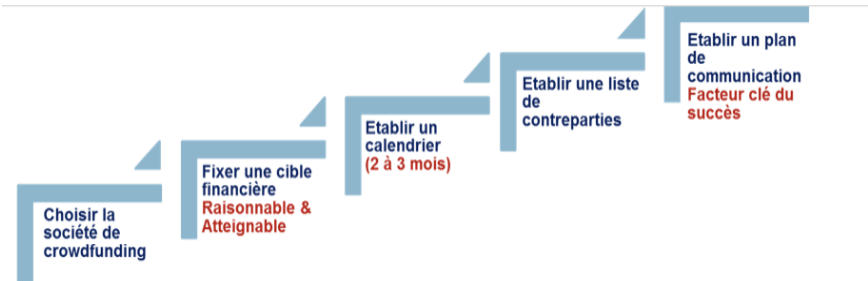
Pistes d'amélioration proposées :

- Définir une liste d'activités armées-jeunesse par principe éligibles au mécénat;
- Reconnaître d'office comme relevant du mécénat les dons finançant ces activités lorsque ces dons sont inférieurs à un seuil d'un faible montant;
- Pour les autres activités, définir des critères simples de qualification de l'opération en mécénat; présomption de mécénat jusqu'à preuve du contraire et reconnaissance d'un droit à l'erreur au chef de corps de bonne foi (pas de sanctions pénales, plafonnement des autres sanctions).
- Instaurer un soutien juridique au niveau local au profit des chefs de corps;
- Instaurer un correspondant au niveau central pour les opérations de mécénat d'un montant important;
- Rédiger un modèle-type de convention simplifiée de mécénat

- **Mettre en place une plateforme de « crowdfunding »**

Définition du « crowdfunding » : Le « crowdfunding » ou financement participatif est un nouveau mode de financement de projets par le public, qui se caractérise notamment par l'absence au recours au crédit bancaire et par un recours à la communication sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc...)

1/ Étapes pour la réalisation d’une campagne de financement participatif :



2/ Dans quel cadre réceptionner les fonds ?

Il existe plusieurs possibilités de réceptionner les fonds issus d’une campagne de crowdfunding selon l’objectif poursuivi. La **délivrance de reçus fiscaux aux donateurs**, si les critères d’intérêts ggénéraux sont respectés, pour un **versement directement sur une entité dite MINARM**, ou avec la **création d’une entité « ad’hoc » (ou un partenariat)** dans les autres cas.

En **l’absence de délivrance de reçus fiscaux** : Le versement de la somme collectée sera considéré comme des **recettes extra budgétaires** (alimentant l’unité opérationnelle du programme).

3/ Application pratique - Choix du projet : une unité militaire du Ministère des Armées

Projet	Plateforme	Communication	Objectif de dons	Durée	Contreparties
Impression d'un livre de photos de l'unité, retraçant les étapes de la collaboration avec l'université xyz et les différents partenaires	HelloAsso	Réseaux de l'unité, ANAJ-IHEDN, Réseaux Sociaux	3.000 EUR pour l'impression de 500 ouvrages de 96 pages.	2 à 3 mois. Début de la campagne mi-Fevrier.	TBD

4/ Mieux impliquer la réserve citoyenne

- **Accroissement et amélioration du dispositif Thèses DGA et cofinancées** : être proactif sur la diffusion des offres de stages, des appels à projets et autres vers les référents défense et réservistes ;
- **Apport d'un actif intangible** : le mécénat de compétence : personnel détaché pour ses six derniers mois d'activité et œuvrant comme mentor/conseiller scientifique auprès des étudiants (hors périmètre DGA) ;
- **Apport d'un actif tangible** : matériel par prêt ou don (entreprises proches campus se séparant de matériel, utile aux étudiants pour concours, thèses etc.) ;
- **Utilisation (à titre gracieux) d'infrastructures des établissements d'enseignement scientifiques** : cibler les interventions en lien avec des thèmes comme : la médecine régénérative, la Police/Gendarmerie scientifique et les témoignages des étudiants et réservistes ;
- **Utilisation/Attrait Innovation de l'Agence de l'Innovation de la Défense** : en lien avec l'innovation technique, dont « IA », « BigData » ou encore cyberdéfense : que certaines missions confiées à des RO étudiants puissent être validées comme stages académiques.

5/ Mise en place de modules de sensibilisation dans le cursus de formation des officiers

Constat :

Le cursus de formation des officiers, comprend différents temps de formation : école de formation initiale (*Coetquidan, Salon de Provence, Brest, Melun, Bron, etc...*), puis l'école de guerre, puis le Chem en lien avec l'Ihedn.

Il semblerait qu'à ce jour, aucun module spécifique aux opérations de partenariat Armées/société civile, ou de mécénat Armées/Entreprises ne soit dispensé.

➤ Proposition :

- Mettre sur pied un module de **sensibilisation** pour les officiers qui leur permette d'acquérir les connaissances de base de cette question : un module simple (une journée ou ½ journée). Avec un apport théorique de la Direction des Affaires Financières du Ministère, avec la présentation d'un ou deux cas concrets issus des réussites du ministère, et avec l'intervention de professionnels du secteur. Faire un test sur un cursus école de guerre ou CHEM, puis étendre, le cas échéant, si une réelle appétence au sujet est constatée.

****Cette piste fait écho à la proposition N°19 du GT3 de 2017/2018***